

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D21112022_02 : Vidéo protection : Convention avec le SyDEV pour réalisation d'une prestation accessoire (Affaire R.T9.152.22.001)

Vu la délibération n°D14122020-12 du 14 décembre 2020 du Conseil Municipal de la commune des Achards relative à l'installation d'une vidéo protection sur les deux quartiers La Chapelle et la Mothe, spécifiquement au niveau des lieux sensibles,

Vu la délibération n°D25102021-04 du 25 octobre 2021 du Conseil Municipal de la commune des Achards relative à la convention de répartition des frais (avec la Communauté de Communes du Pays des Achards) suite à l'installation d'un système de vidéo protection,

Vu la délibération n°D28032022-04 du 28 mars 2022 du Conseil Municipal de la commune des Achards relative à l'attribution du marché d'installation d'un système de vidéo protection,

Monsieur Didier RETAILLEAU rappelle que le Conseil municipal a décidé de procéder au déploiement de caméras de vidéo protection sur l'ensemble de la commune : quartier de la Mothe, quartier de la Chapelle et zone d'activités. Pour cette dernière, la Communauté de Communes procédera au remboursement des frais engagés.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire a sollicité le SyDEV afin de pouvoir implanter et alimenter des caméras sur des mâts d'éclairage et ainsi diminuer le nombre de caméras sur batterie proposé par l'installateur du système de vidéo protection.

Monsieur Didier RETAILLEAU expose la proposition financière du syndicat (code affaire : R.T9.152.22.001) :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Prestations accessoires					
Autres Prestations	28 530,00	34 236,00	28 530,00	100,00 %	28 530,00
TOTAL PARTICIPATION					28 530,00

Après avoir pris connaissance de la convention annexée (n°2022.ECL.0625) relative à l'opération ainsi que de la synthèse des prestations, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du SyDEV et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Sarah MICHON

Fait et délibéré à Les Achards,
 Les jour, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 28/11/2022
 Au registre